

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Belfort</p> <p>45 Faubourg de Montbéliard, 90000 Belfort</p> <p>47.629696 ; 6.856167</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Besançon</p> <p>Avenue du Maréchal Foch, 25000 Besançon</p> <p>47.246911 ; 6.022603</p>

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

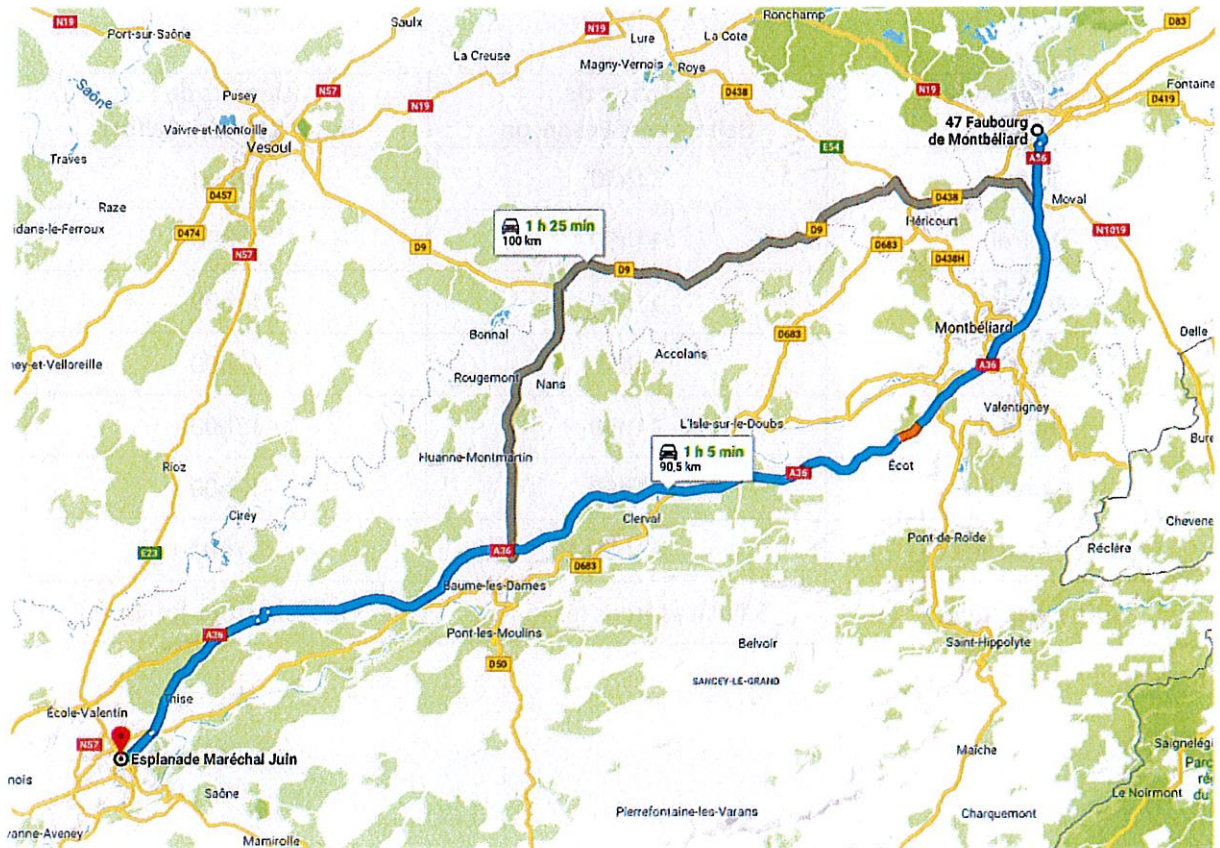
² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire BELFORT - BESANÇON
Temps de parcours <small>(en heures et minutes)</small>	1 heure 20 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence BELFORT - BESANÇON

Pièce jointe n°1

Itinéraire BELFORT - BESANÇON



Pièce jointe n°2

Fréquence BELFORT - BESANÇON

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Belfort vers Besançon	Départs de Besançon vers Belfort
Lundi	11h50	17h00
Mardi	11h50	17h00
Mercredi	11h50	17h00
Jeudi	11h50	17h00
Vendredi	11h50	17h00
Samedi	11h50	17h00
Dimanche	11h50	17h00
Offre par trajet	53 places (tous les jours)	53 places (tous les jours)